

## PROCES VERBAL DU 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize décembre à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 08 décembre 2017

Présents : MM DAURIAN B, PORTES JM, BARBE Ch, MISTLER JM, PLATON JM, PLANTON M, RAIMAUT V,

MMES LAFARGUE J, LALANE S, SERES A, DARCOS ML, BEZIADE S,

Absents excusés : LESBEGUERIE T,

Procuration : LESBEGUERIE T à DUPIOL JC.

Absent : DUBERGEY L,

Secrétaire de séance : Mme BEZIADE Stéphanie

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

### **1 CREATION DE 2 POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADES POUR 2 AGENTS DELIB 43**

M le maire explique qu'à compter du 01/01/2018, 2 agents peuvent prétendre à des avancements de grades :

M BELLOC Didier Adjoint technique principal 2 classe

Mme PETRINI Karine Adjoint spécialisé principal des écoles maternelles 1 classe.

Les postes actuellement occupés par ces 2 agents seront supprimés du tableau des effectifs (adjoint technique territorial et ATSEM principal 1<sup>er</sup> classe).

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- décide de la création au tableau des effectifs de la commune à compter du 01/01/2018 :
  - d'un poste d'adjoint technique principal 2 ième classe, temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés,
  - d'un poste Adjoint spécialisé principal des écoles maternelles 1 er classe,
  - de l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.
- autorise la suppression du poste d'adjoint technique territorial et du poste d'ATSEM principal 2ieme classe,

M le maire rappelle que le conseil municipal avait déjà délibéré dans ce sens en 2016, mais la proposition n'avait pas pu aboutir par manque d'ancienneté sur le poste.

### **2 RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE : SECHERESSE**

#### **a) sécheresse 2016 : recours contre la décision de la commission interministérielle 43A**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'arrêté interministériel du 27 septembre 2017 paru au JORF du 20 octobre 2017, indiquant que la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour sécheresse au titre de l'année 2016 n'a pas été retenue.

Il explique que les habitations des administrés concernées continuent à se dégrader fortement et deviennent dangereuses. Au vu des évolutions des dégradations, le conseil municipal souhaite

former un recours contre l'arrêté interministériel, conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative.

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise M le maire à former un recours contre l'arrêté interministériel du 27 septembre 2017 paru au JORF du 20 octobre 2017, devant le Tribunal Administratif,
- autorise M le maire à consulter un avocat pour une aide à la constitution du dossier à présenter au tribunal pour formuler le recours.

### **b) sécheresse 2017 44**

Plusieurs administrés ont réalisé des déclarations concernant des dégradations sur leurs habitations provoquant des désordres importants (fissures sur leurs maisons et terrasse). Devant l'importance du phénomène et le recensement d'autres cas, il a décidé de faire une demande communale de reconnaissance de catastrophe naturelle aux services de l'état.

L'instruction par l'état, ne pourra en effet se faire qu'en 2018 après l'établissement du rapport de météo-France sur l'année 2017.

Où le rapport de M le maire,

Le conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- charge M le maire de demander l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse pour la période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

### **3 SALLE DES FÊTES**

M le maire fait un compte rendu de la réunion de la commission des bâtiments. Il a été décidé de réduire le montant des travaux qui était à l'origine de 286207.15 HT €, et de ne réaliser que l'essentiel, à savoir :

- accessibilité
- toiture : essentiellement un gros nettoyage.
- réaménagement du SAS si l'on peut supprimer l'accès de secours. La question sera posée aux services de sécurité,
- acquisition de nouveaux matériels : four, micro-onde
- Changement des robinetteries dans les sanitaires,
- Revoir le système de chauffage ou conserver l'existant en sécurisant le boîtier de fonctions.

L'installation de panneaux photovoltaïques est de nouveau envisagée sur la pente sud et sur le cercle.

Les bâtiments étant situés dans le périmètre des bâtiments de France, il est nécessaire de faire une demande auprès de la DRAC. Une étude précise devra être réalisée.

Sur le projet initial nous avons obtenu l'aide du Conseil Départemental et une réserve parlementaire.

M le maire rappelle également qu'un traitement des termites est en cours et que les travaux ne seront possibles que si les insectes ont été éradiqués.

Mme LAFARGUE suggère de poser des cimaises sur les murs pour éviter les dégradations lors d'accrochage de documents sur les murs.

### **4 BATIMENT ST CLEMENT**

L'estimatif des travaux pour l'aménagement de la bibliothèque et du logement se chiffre à 54 250 €HT pour un total global du projet à 72960 € (87552 TTC) € .

La superficie créée pour la bibliothèque est de 42.60 m2 et pour le logement au RDC 53.20 m2 soit une superficie totale de 95.80m2.

Des aides financières vont être sollicitées auprès du Conseil Départemental, service culturel, à la DRAC, Pour obtenir une aide de l'état la superficie devrait être au minimum de 100 m2.

Le dossier d'aides financières devra différencier les 2 projets, qui ne peuvent pas recevoir les mêmes aides.

Le logement est encore sous l'emprise d'une aide PALULOS jusqu'en 2024.

Le Fond Départemental d'Aide à l'Équipement (FDAEC) peut être affecté à cette opération.

M le maire prend la parole pour indiquer quelques projets, qu'il souhaiterait retenir pour 2018 :

- programmer sur 2 ans le nettoyage des toitures des bâtiments et logements communaux,

M BORDE, charpentier doit faire une estimation des travaux.

Mme SERES demande si l'on doit questionner d'autres artisans.

Des aides pourront être sollicitées.

## **5 MULTIPLE RURAL**

M le maire rappelle le montant des loyers

- commerce 351.27 €

- logement 216.34 € pour un total de 567.61 € HT

Cela représente une recette annuelle de 6811.32 €

M le maire fait la lecture d'un courrier du gérant, qui sollicite une diminution de loyer commercial.

Son activité n'est pas convenable à ce jour, provoquant un retard dans les paiements des derniers loyers.

Il avait déjà obtenu une baisse de loyer de 150 € en 2012 pour une durée de 6 mois.

M BARBE pense qu'il faut inciter les personnes à fréquenter ce service. Il suggère que ce point soit abordé lors de la présentation des vœux : la commune doit soutenir tous ses commerces.

IL propose quelques idées (rayon bio, livraison à domicile)

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- demande que le montant des loyers dus soit régularisé pour la fin de l'année,

- accepte, après régularisation des loyers de 2017, de diminuer le montant du loyer commercial du multiple rural de 150 € sur le montant HT, pour une durée de 6 mois,

Le conseil municipal demande qu'un point soit réalisé au bout des 6 mois.

## **6 CERCLE**

M PLATON prend la parole : il explique que lors de sa permanence pour la location de la salle des fêtes, la gérante du Cercle lui a fait des remarques sur le planning des manifestations. Des manifestations se produisent en même temps au cercle et à la salle des fêtes. M PLATON lui a expliqué que les associations avaient donné les dates de leurs manifestations.

D'autre part M le maire explique qu'il n'est pas convenable de ne pas louer à des administrés qui s'acquittent des impôts sur la commune.

Il est convenu, que les particuliers seront informés lorsqu'il y aura des concerts au cercle, afin de maîtriser le bruit entre 21 h et 23 h.

Un courrier d'information sera fait au cercle.

M PORTE demande s'il ne serait pas raisonnable de faire une réunion en présence des présidents des associations pour établir un planning des manifestations.

M DAURIAN répond que cela a déjà été fait : un courrier avait été envoyé aux associations pour obtenir toutes les dates des manifestations.

## **7 PARCELLE RETROCEDEE PAR M LACAMPAGNE**

Dans le cadre de l'aménagement foncier, M le maire propose, dans un motif d'intérêt général, d'agrandir l'intersection des chemins ruraux « La Vignotte » et « grand chemin » en raison de difficultés de circulation. Il a été demandé à M LACAMPAGNE Jean, propriétaire de la parcelle n °74 section A d'une contenance de 10 ca et située entre les 2 chemins, de bien vouloir vendre cette dernière à la commune, pour un euro symbolique.

Ouï le rapport de M le maire,

- Vu la délibération du 4 octobre 2017 autorisant la passation d'actes authentiques en forme administrative et la désignation de M DAURIAN , 1<sup>er</sup> adjoint pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par Monsieur le maire en forme administrative,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte pour un motif d'intérêt général d'acquérir la parcelle section A N°74 d'une contenance de 10 ca, pour l'euro symbolique, en accord avec le propriétaire M LACAMPAGNE Jean,  
- autorise M le maire à passer par une passation d'acte authentique en forme administrative et le charge de transmettre le document aux services des hypothèques.

## **8 PLANNING REUNIONS CONSEIL 2018**

Les réunions auront lieu le mercredi à 21 h

M le maire propose les dates suivantes :

17/01 21/02 28/03 16/05 27/06 22/08 3/10 28/11

Des changements peuvent intervenir en fonction des dossiers urgents ou d'évènements inattendus ;

## **9 ORGANISATION VŒUX 2018**

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 20 janvier à 17h30.

L'installation sera identique à l'année passée (tables au centre de la salle) à 14 h ;

Tartes, chouquettes, beignets gâteaux des rois, vin blanc, pétillant seront proposés.

## **10 QUESTIONS DIVERSES**

a) Manifestation du 17 décembre

La bibliothèque organise une manifestation à l'église de Cudos le 17/12 à 15 h en présence de 9 enfants de la chorale de Cudos et de l'harmonie de Salles.

Il est demandé de chauffer l'église. Nos appareils de chauffage étant défectueux, le maire de Sauviac nous prête 4 chauffages à gaz.

M le maire pense que l'on pourrait envisager d'acheter le même type d'appareil. Sauviac a investi 2000 € pour 4 appareils.

Nos anciens chauffages pourraient être amenés à l'église d'Artiguevieille.

Il faut inclure cet investissement pour 2018.

Concernant l'église de Cudos il rappelle qu'il y a une priorité de travaux : toiture du porche ainsi que le crépi intérieur et extérieur. M LEBLANC sera contacté.

b) Goûter de l'école

Il aura lieu le vendredi 22 décembre entre 15 h et 16 h 30.

Un goûter sera servi dans chaque classe, à la demande des enseignants.

Des cadeaux seront amenés par le père Noël dans chaque classe (2 jeux par classe) sur proposition des enseignants pour les primaires. 2 desserts ont été achetées pour les enfants de la maternelle.

Le budget total s'élève à 450 € ;

c) M le maire explique qu'il a rencontré M SAUMON du BSN pour l'organisation d'une manifestation nocturne VTT circuit gourmand le 21/04/2018 et en journée le 22/04/2018.

Cette décision est prise en accord avec le comité des fêtes.

d) M le maire indique aux conseillers que, suite à la loi N°2016-1547 du 18 novembre 2017 de modernisation de la justice du XX siècle, et à compter du 1 novembre 2017 la gestion des pacs est assurée par les mairies où les futurs partenaires ont leur domicile ou par un notaire, à la place des greffes des tribunaux d'instance.

e) Permanences mairie :

La mairie assurera une permanence pour les dernières inscriptions sur les listes électorales le samedi 30 décembre de 10 h à 12 h à la demande des services de l'état.

De même, en raison des congés de fin d'année, l'accès du secrétariat mairie se fera à la poste pour la période du 26 décembre 2017 au 4 janvier 2018.

M le maire termine en indiquant que 2 étudiantes universitaires travaillent sur les zones humides autour du ruisseau d'Artiguevielle. Elles réalisent des relevés de la faune et flore.

M BARBE pense que cela pourrait être évoqué dans le futur PLUI.

L'ordre du jour étant terminé, la parole est confiée aux conseillers :

- M PORTES : il indique que les bulletins municipaux seront distribués pour Noël. Il demande à M le maire d'évoquer le projet de classe d'occitan.

M le maire rapporte la réunion avec l'inspection académique concernant la création d'une classe d'occitan sur la commune. Cela ne sera pas possible car il n'y a pas de continuité au collège.

La création d'une telle classe aurait pu valoriser l'école de Cudos.

- Mme DARCOS : elle a été interpellée par une maman concernant un problème de comportement durant la pause méridienne.

Les personnes concernées seront questionnées.

- M PLATON : En tant que référent de la bibliothèque fait le compte rendu du service.

Actuellement il y a 140 adhérents. Les bénévoles veulent apporter un espace culturel avec la création de liens sociaux.

En 2018, il y a la manifestation de la 10<sup>ème</sup> édition de LIRE ,ELIRE ; Durant 6 mois, la manifestation s'adresse aux enfants de 6 à 16 ans. Des ateliers seront organisés.

39 bibliothèques doivent participer. Un planning des animations sera présenté.

Il y a un besoin manifeste de place pour les expositions permanentes, afin de pouvoir faire des prêts de CD et de DVD, de faire des animations avec les enfants.

Il rappelle la manifestation du 17 décembre : 15 h chorale de Cudos, 15h30 harmonie de Salles, 6 € l'entrée, gratuit pour les moins de 12 ans.

- Mme SERES : demande le nouveau chiffrage des travaux indiqués en début de séance .

Il n'y a pas de montant pour l'instant.

- M MISTLER : il signale un arbre qui est tombé sur la ligne téléphonique au début du chemin du mouilla. Il faut voir avec M BEYLARD le propriétaire.

- M BARBE : il indique qu'il y a une panne informatique à la bibliothèque.

Il demande des nouvelles des 3 chemins, qui tardent à se conclure.

« les mouleyres » : il rappelle que le dossier dure depuis 4 ans. La formule administrative n'a pas été appliquée comme demandé lors d'un précédent conseil. Effectivement après le courrier transmis avec un délai, le notaire s'est engagé pour une signature en fin d'année ;

Les 2 autres chemins ont été transmis au département en attente de projet d'acte.

Il précise qu'il n'a entrepris aucun autre dossier en 2017 à cause de ces derniers.

De nouveaux dossiers sont prévus en 2018.

- M DAURIAN : Il donne quelques précisions concernant l'assainissement autonome.

L'opération de réhabilitation des points noirs maisons individuelles qui a eu lieu en 2015 2016 et 2017 est maintenant terminée ;

554 diagnostics sur 4 communes dont 204 sur Cudos.

164 points noirs ( non conformes) dont 70 sur Cudos.

39 ont bénéficié de subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

33 **conventions de mandats** sur 39 installations éligibles aux aides soit 85 %

25 réhabilitations réalisées pour 33 conventions de mandats soit 76 %

22 micro stations sur 25 réhabilitées (terrains peu perméables ou trop petits)

Il n'y aura pas de financement en 2018 et 2019 reste à définir ;

pour un coût de réhabilitation de 8395€ : 4186€ subventionnés par l'agence de l'eau ,1420 € par le Département, 176€ par le syndicat ; 2612€ restent à charge du pétitionnaire.

le bilan de cette dernière opération collective de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif menée par le syndicat Eau et Assainissement du sud Bazadais est globalement positif.

fin de séance 23 h30